

Conseil municipal Séance du 24 mars 2022

Compte-rendu synthétique de séance

L'An deux mille vingt-deux, le 24 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Murielle Renaux, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quéruel.

Etaient excusés :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Aube Grandfond-Cassius

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission présentée par courrier du 1^{er} janvier 2022 de Madame Christine Leroy, conseillère municipale élue sur la liste « La gauche rassemblée, Saint-Etienne-du-Rouvray solidaire et dynamique ». Conformément à l'article L.2121-24 du CGCT Monsieur le préfet a été informé de cette démission par courrier du 18 janvier 2022.

L'article L.270 du Code électoral précise que « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Ainsi Monsieur Serge Gouet est appelé à remplacer Madame Christine Leroy au sein du Conseil municipal et par conséquent dans l'intégralité de ses fonctions.

Le tableau du Conseil municipal est donc mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Le Maire invite le Conseil municipal à prendre acte de l'installation de Monsieur Serge Gouet en qualité de conseiller municipal.

1 - Vœu pour la paix en Ukraine

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Réuni ce 24 mars 2022, le conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray demande formellement au Président de la République de prendre toutes les mesures possibles pour réunir les conditions de la paix en Ukraine et en Europe afin de protéger les peuples souverains européens et russes d'une guerre qu'ils n'ont jamais voulu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité le vœu, par 32 votes pour.

2 - Vœu concernant l'aide aux collectivités territoriales face à l'inflation des matières premières

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Réuni ce 24 mars 2022, le conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray demande formellement au Président de la République de prendre toutes les mesures possibles, financières, législatives ou politiques, pour aider les collectivités territoriales, notamment les communes, à faire face à l'inflation croissante sur le prix des matières premières.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

1 - Administration générale - Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2021

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal de l'intégralité des débats.

Ce procès-verbal, une fois établi, est distribué aux membres du Conseil municipal et est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Il s'agit d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

2 - Administration générale - Décisions du maire - Communication

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le maire informe le Conseil municipal qu'il a pris les décisions suivantes :

- 2021-10-83 - Marché des services d'assurances - Lot n°2 : Assurances des prestations statutaires - Modification n°1 - Article 2194-5 du Code de la commande publique
- 2021-10-95 - Régie d'avances : Centre Georges Brassens
- 2021-10-96 - Régie d'avance : Centre Georges Deziré
- 2021-10-97 - Régie unique des encaissements de la restauration, de l'enfance et de la petite enfance, des centres socioculturels, du sport, des bibliothèques, du conservatoire, de la jeunesse, des affaires générales, de la sécurité, des actions envers les seniors
- 2021-10-100 - Marché d'accompagnement et conseil dans la fiabilisation de notre système d'information SI)- Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- 2021-11-101 - Régie d'avances : Centre Jean Prévost
- 2021-11-104 - Convention d'occupation de locaux au bénéfice du Centre local d'information et de coordination (CLIC)
- 2021-12-105 - Convention de prestation d'intervention sociale à destination des agents de la ville de Saint Étienne du Rouvray - Procédure adaptée - Article R.2122-8 du Code de la commande publique
- 2021-12-106 - Marché de travaux d'entretien et petits travaux neufs de voirie / assainissement - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- 2021-12-107 - Achat de cartes cadeaux à l'occasion des départs à la retraite des agents communaux
- 2021-12-108 - Marché de mandat de gestion de logements locatifs propriétés de la Ville - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- 2021-12-109 - Association des Maires Ville et Banlieue de France - Renouvellement adhésion 2022
- 2021-12-110 - Autorisation de procéder au dépôt de demandes d'autorisations

d'urbanisme de biens municipaux

- 2021-12-111 - Nouveau programme national de renouvellement urbain - Autorisation à défendre et représenter les intérêts de la Ville
- 2021-12-112 - Prix des services publics locaux pour 2022 - Département des centres socioculturels et de la jeunesse
- 2021-12-113 - Prix des services publics locaux pour 2022 - Département des affaires scolaires et de l'enfance - Logements de fonction
- 2021-12-114 - Prix des services publics locaux pour 2022 - Département des bibliothèques municipales
- 2021-12-115 - Prix des services publics locaux - Occupation du domaine public par des terrasses, étalages, équipements de commerce et objets divers
- 2022-01-01 - Forum français pour la sécurité urbaine - Renouvellement adhésion 2022
- 2022-01-02 - Avenant à la convention pour l'animation d'un atelier musique
- 2022-01-03 - Réseau français des villes Santé de l'OMS - Renouvellement adhésion 2022
- 2022-01-04 - Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU) - Renouvellement adhésion 2022
- 2022-01-05 - Marché d'achat de places en centres de vacances et courts séjours 2022 - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- 2022-01-06 - Réseau Micro-Folie - Renouvellement adhésion 2021/2022
- 2022-01-07 - Marché de traitement des résidus de balayage de voirie - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- 2022-01-08 - Marché de travaux d'entretien et petits travaux neufs de clôtures - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- 2022-01-09 - Marché de missions microgravimétrie et diagnostic géotechnique G5 dans le cadre de la construction d'un complexe scolaire, culturel, sportif et de loisirs - Procédure adaptée négociée sans publicité ni mise en concurrence - Article R.2122-8 du Code de la commande publique
- 2022-01-10 - Conservatoire à rayonnement communal - Mise à disposition d'une salle dans le cadre d'un atelier de musique organisé par le Conservatoire à rayonnement communal
- 2022-01-11 - Collectif SOS Gares - Renouvellement adhésions 2021 - 2022
- 2022-01-12 - Association Finances - gestion - évaluation des collectivités territoriales (Afigèse) - Renouvellement Adhésion 2022
- 2022-01-13 - Association des collectivités publiques utilisant des systèmes d'information (ACPUSI) - Renouvellement adhésion 2022
- 2022-01-14 - Convention d'adhésion au pôle santé prévention du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime
- 2022-01-15 - Réseau des villes et villages fleuris - Renouvellement adhésion 2022
- 2022-02-16 - Marché de fournitures de bureau et de fournitures administratives - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du code de la commande publique
- 2022-02-17 - Marché d'assistance et d'aide à la décision par téléphone - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- 2022-02-18 - Assurances - Indemnisation sinistre 14 rue de l'Argonne
- 2022-02-19 - Convention de prestation d'intervention conseil / formation / entretiens individuels ou collectifs / médiation à destination des agents de la ville de Saint-Étienne-

du-Rouvray - Procédure adaptée - Article R.2122-8 du Code de la commande publique

- 2022-02-20 - Convention d'adhésion aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime - Procédure adaptée - Article R.2122-8 du Code de la commande publique
- 2022-02-21 - Prix des services locaux pour 2022 - Département des affaires scolaires et de l'enfance - Division Enfance - Tarifs des centres de vacances et des courts séjours
- 2022-02-22 - Signature de la convention de mise à disposition de la salle de réunion de la Maison du citoyen
- 2022-02-23 - Prix des services locaux pour 2022 - Département des affaires scolaires et de l'enfance - Division Enfance - Tarifs des centres de vacances et des courts séjours - Modifications
- 2022-02-24 - Vente aux enchères - Balayeuse
- 2022-02-25 - Association départementale des Maires - ADM 76 - Renouvellement adhésion 2022
- 2022-02-26 - Conservatoire à rayonnement communal - Demande de subvention 2022 - Direction régionale des affaires culturelles
- 2022-02-27 - Concours de maîtrise d'œuvre en vue de la construction de la médiathèque Elsa Triolet - Articles R.2162-15 à R.2162-21 du Code de la commande publique - Modification n°1 - Forfait définitif de rémunération
- 2022-03-28 - Marché de fourniture et installation d'armoires froides positives - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- 2022-03-29 - Marché de fourniture de denrées alimentaires - Groupement de commandes Saint-Étienne-du-Rouvray - Oissel - Appel d'offres ouvert - Article R.2124-2 du Code de la commande publique
- 2022-03-30 - Association CARDERE (Centre d'action régionale pour le développement de l'éducation relative à l'environnement) - Renouvellement Adhésion 2021-2022

3 - Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) - Renouvellement de l'intégralité des administrateurs élus

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Compte tenu de la démission d'un conseiller municipal membre du CCAS, il convient de renouveler l'intégralité des administrateurs élus en procédant à une nouvelle élection des 8 représentants de la ville au sein du CCAS.

Après avoir recueilli les listes des candidats, il est procédé à l'élection au scrutin secret puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : **32**
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **32**
- Bulletins blancs et nuls : **1**
- Nombre de suffrages exprimés : **31**
- Nombre de sièges à pourvoir : **8**

- Quotient électoral : **4**

Ont obtenu :

- Liste « La gauche rassemblée, Saint-Etienne-du-Rouvray solidaire et dynamique » : **31 voix - 8 sièges**

Sont élus membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray :

- Nicole Auvray
- Florence Boucard
- Marie-Pierre Rodriguez
- Francis Schilliger
- Agnès Bonvalet
- Catherine Olivier
- Laëtitia Le Behec
- Murielle Renaux

4 - Finances communales - Budget principal de la Ville - Compte de gestion 2021

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le Compte de gestion pour l'exercice 2021 communiqué par le Trésorier principal, reprend l'ensemble des mouvements comptables opérés entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021. Concernant l'exécution du budget de l'exercice 2021, il y a lieu de constater que toutes les écritures ordonnancées reprises dans les comptes et les résultats figurant aux comptes de gestion sont identiques à ceux dégagés par les comptes administratifs se rapportant au même exercice.

Il est proposé d'adopter le compte de gestion 2021 du budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

5 - Finances communales - Budget annexe du Rive Gauche - Compte de gestion 2021

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le Compte de gestion pour l'exercice 2021 communiqué par Monsieur Philippe GUERIN, Trésorier principal, reprend l'ensemble des mouvements comptables opérés entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021. Concernant l'exécution du budget de l'exercice 2021, il y a lieu de constater que toutes les écritures ordonnancées reprises dans les comptes et les résultats figurant aux comptes de gestion sont identiques à ceux dégagés par les comptes administratifs se rapportant au même exercice. Il est proposé d'adopter le compte de gestion 2021 du budget annexe du Rive Gauche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

6 - Finances communales - Budget annexe de la Restauration municipale - Compte de gestion 2021

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le Compte de gestion pour l'exercice 2021 communiqué par le Trésorier principal, reprend l'ensemble des mouvements comptables opérés entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021. Concernant l'exécution du budget de l'exercice 2021, il y a lieu de constater que toutes les écritures ordonnancées reprises dans les comptes et les résultats figurant aux comptes de gestion sont identiques à ceux dégagés par les comptes administratifs se rapportant au même exercice. Il est proposé d'adopter le compte de gestion 2021 du budget annexe de la Restauration municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

7 - Finances communales - Budget annexe lotissement Seguin - Compte de gestion 2021

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le Compte de gestion pour l'exercice 2021 communiqué par Trésorier principal, reprend l'ensemble des mouvements comptables opérés entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021. Concernant l'exécution du budget de l'exercice 2021, il y a lieu de constater que toutes les écritures ordonnancées reprises dans les comptes et les résultats figurant aux comptes de gestion sont identiques à ceux dégagés par les comptes administratifs se rapportant au même exercice.

Il est proposé d'adopter le compte de gestion 2021 du budget annexe lotissement Seguin

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

8 - Finances communales - Budget principal de la Ville - Compte administratif 2021

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Conformément à la réglementation en vigueur l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte administratif est le compte qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Il s'agit de délibérer sur les comptes administratifs et arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 31 votes pour.

9 - Finances communales - Budget annexe du Rive Gauche - Compte administratif 2021

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Conformément à la réglementation en vigueur l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte administratif est le compte qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui représente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Il s'agit de délibérer sur les comptes administratifs et arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 31 votes pour.

10 - Finances communales - Budget annexe de la Restauration municipale - Compte administratif 2021

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Conformément à la réglementation en vigueur l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte administratif est le compte qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui représente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Il s'agit de délibérer sur les comptes administratifs et arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 31 votes pour.

11 - Finances communales - Budget annexe lotissement Seguin - Compte administratif 2021

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Conformément à la réglementation en vigueur l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte administratif est le compte qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Il s'agit de délibérer sur le compte administratif et arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 31 votes pour.

12 - Finances communales - Budget principal de la ville - Affectation des résultats de l'exercice 2021

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats 2021 doivent faire l'objet d'une affectation. Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement, soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement. Il s'agit d'adopter les affectations de résultats de l'exercice 2021 du budget principal de la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

13 - Finances communales - Budget annexe du Rive Gauche - Affectation des résultats de l'exercice 2021

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats 2021 doivent faire l'objet d'une affectation. Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement, soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement. Il s'agit d'adopter les affectations de résultats de l'exercice 2021 du budget annexe du Rive Gauche

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

14 - Finances communales - Budget annexe de la Restauration municipale - Affectation des résultats de l'exercice 2021

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats 2021 doivent faire l'objet d'une affectation. Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement, soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement. Il s'agit d'adopter les affectations de résultats de l'exercice 2021 du budget annexe de la Restauration municipale

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

15 - Finances communales - Budget annexe lotissement Seguin - Affectation des résultats de l'exercice 2021

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats 2021 doivent faire l'objet d'une affectation. Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement, soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement. Il s'agit d'adopter les affectations de résultats de l'exercice 2021 du budget annexe lotissement Seguin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

16 - Finances communales - Budget principal de la ville - Décision modificative n°1-2022

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables. Il s'agit d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal de la ville pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

17 - Finances communales - Budget principal de la Ville - Décision modificative n°1 - Modification des autorisations de programme et crédits de paiement - Année 2022

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde. La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme. Considérant que les projets de réhabilitation du quartier Madrillet - Château-Blanc et de la construction du Groupe Scolaire SEMARD répondent à des investissements lourds et qui s'étaleront sur plusieurs exercices, il apparaît opportun de réaliser un découpage par opération via une procédure d'AP/CP

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

18 - Finances communales - Budget principal de la ville - Versement d'une subvention exceptionnelle au budget Rive Gauche

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le budget du Rive Gauche est équilibré chaque année par une subvention de fonctionnement du budget de la ville. L'exercice 2021 est clôturé avec un déficit global de 183 180,14 €.

Il s'agit donc de verser une subvention exceptionnelle de 183 180,14 € pour couvrir ce résultat déficitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

19 - Finances communales - Budget annexe du Rive Gauche - Décision modificative n°1-2022

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables.

Il s'agit d'adopter la décision modificative n°1 du Rive Gauche pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

20 - Finances communales - Budget annexe de la Restauration municipale - Décision modificative n°1-2022

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables.

Il s'agit d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe de la Restauration municipale pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

21 - Finances communales - Copropriété Robespierre - Ajustement des inscriptions de crédits sur compte de tiers

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Au budget primitif, la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray a budgété 130 000 € de crédits pour la période de chauffe de la Copropriété Robespierre.

L'évolution des prix et de la consommation des usagers nécessite un ajustement des

crédits de + 25 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

22 - Prise en charge d'une dépense exceptionnelle - Chauffage de l'immeuble Sorano

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

La présente délibération a pour objet d'autoriser le paiement exceptionnel des dépenses de charges fixes du chauffage de l'immeuble Sorano suite à son évacuation fin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

23 - Accès des Stéphanois aux services municipaux - Tarification solidaire - 2022-2023

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Il s'agit de fixer la composition des tarifs solidaires pour la période de septembre 2022 à août 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

24 - Finances Communales - Garantie d'emprunt pour un prêt de 304 630 € - Le Foyer Stéphanois - Acquisition en VEFA de 2 logements rue de Paris

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

La commune de Saint-Etienne-du-Rouvray donne son accord pour une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % du prêt de 304 630 € que Le Foyer Stéphanois va conclure avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

25 - Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt de 639 101 € - Le Foyer Stéphanois - Opérations de réhabilitation

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Il s'agit d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour un prêt d'un montant de 639 101€ souscrit par le Foyer Stéphanois destiné à financer diverses opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

26 - Personnel communal - Plan de formation 2022 - Communication

Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie

Le plan de formation de la ville de Saint Etienne du Rouvray est élaboré annuellement. Il détermine le programme prévisionnel des actions de formation de la collectivité. Le plan de formation 2022 a été validé par le Comité Technique dans sa séance du 3 mars 2022.

Il est entendu que ces propositions pourront au cours de la période être adaptées et complétées en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents mais également de la collectivité.

27 - Personnel communal - Taux de vacation Département secrétariat général, Département Rive Gauche et Département des centres socioculturels et de la jeunesse

Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie

Pour répondre aux besoins du Département secrétariat général, du Département Rive Gauche et du département des centres socioculturels et de la jeunesse, il est proposé de créer les taux de vacations relatifs au recensement, au tractage et au class.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

28 - Personnel communal - Modalités d'organisation et de composition des instances représentatives du personnel et de la Collectivité

Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie

Les élections professionnelles vont se tenir le 8 décembre 2022.

Il s'agit :

- de fixer à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants pour le comité social territorial ;
- de fixer à 6 le nombre de représentants titulaires et en nombre égal le nombre de représentants suppléants pour la formation spécialisée du comité social territorial,
- de maintenir le paritarisme numérique pour le comité social territorial ;
- de décider de recueillir l'avis des représentants de la collectivité pour le comité social

territorial et de ne pas avoir recours au vote électronique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

29 - Personnel communal - Rapport dans le cadre du débat sur la protection sociale complémentaire

Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie

Pour la mise en œuvre de cette réforme au niveau local, l'ordonnance prévoit que les collectivités et leurs établissements organisent, au sein de leurs assemblées délibérantes, un débat sur la protection sociale complémentaire.

Le débat doit notamment porter sur les enjeux de la protection sociale complémentaire, la nature des garanties envisagées, le niveau de participation de la collectivité et sa trajectoire, le calendrier de mise en œuvre et l'éventuel caractère obligatoire des contrats sur accord majoritaire.

30 - Affaires foncières - Copropriété Robespierre - Cession de deux appartements immeuble Raimu à la CDC Habitat

Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal

Dans le cadre de la mise en œuvre du traitement de la copropriété Robespierre par la Métropole Rouen Normandie, il s'agit de céder deux appartements à CDC Habitat, concessionnaire, au prix global de 62 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

31 - Affaires foncières - Secteur Seguin - Cession d'une surlargeur parcellaire

Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal

Dans le cadre d'une régularisation suite à mise en œuvre de travaux, il s'agit de céder à l'euro symbolique une surlargeur parcellaire d'environ 1,12 m² à la société EDIFIDES (ou sa société mère la SACICAP du Calvados ou toute autre société s'y substituant).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

32 - Affaires foncières - Résidence de la Forêt - Echange parcellaire en vue de l'aménagement d'une liaison piétonne publique

Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal

Afin de pérenniser l'accès des riverains au groupe scolaire Louis Pergaud qui s'opère

actuellement sur l'emprise privée de la copropriété Résidence de la Forêt, il s'agit d'effectuer un échange parcellaire sans soulte entre la Ville et la copropriété en vue de l'aménagement d'une liaison piétonne publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

33 - Urbanisme - Autorisations d'urbanisme

Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du Centre Madrillet, le Conseil municipal désigne Monsieur Le Cousin pour prendre les décisions relatives aux autorisations d'urbanisme déposées par la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

34 - Nouveau programme national de renouvellement urbain - Immeuble Sorano - Convention de retrait

Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal

Dans le cadre de la mise en œuvre du NPNRU et de la démolition de l'immeuble Sorano, il s'agit d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention tripartite EPFN/AJAssociés/Ville formalisant les conditions amiables de la prise de possession de l'immeuble et d'indemnisation du syndicat des copropriétaires des conséquences du retrait de la copropriété Robespierre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

35 - Nouveau programme national de renouvellement urbain - Chauffage urbain - Convention avec l'Association syndicale libre (ASL) du Château-Blanc

Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal

Suite à la démolition de l'immeuble Sorano, il s'agit d'une signature avec l'ASL du Château-Blanc d'une convention fixant les modalités de mise en œuvre du recouvrement d'une indemnité de perte d'exploitation relative au chauffage urbain, intégrée au bilan financier de l'ANRU.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

36 - Centre Ancien - Ensemble immobilier 76 rue Gambetta - Travaux de démolition - Signature convention "Fonds Friches" avec la Région Normandie et l'Etablissement public foncier de Normandie (EPFN)

Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal

Il s'agit de signer avec l'EPFN et la Région Normandie une convention « Fonds Friches » en vue des travaux de démolition d'un ensemble immobilier sis 76 rue Gambetta. La participation financière de la Ville s'élèvera à 210 000 € soit 40 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

37 - Commerce - Plan de relance - Demande de subvention

Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal

Pour faire face à la crise sanitaire de la Covid-19, le gouvernement a présenté, le 3 septembre 2020, des mesures de soutien dans le cadre d'un Plan de relance « France Relance » doté de 100 milliards d'euros,

Pour les communes de plus de 3 500 à 15 000 habitants, un dispositif de financement, relatif à la création d'un poste de « manager » de commerce pendant deux ans, est proposé.

Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le maire à solliciter auprès de l'Etat des subventions au taux le plus élevé pour les projets s'inscrivant dans le cadre du Plan de relance commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

38 - Projet culturel, scientifique, éducatif et social - Axes principaux et orientations

Rapporteur: Monsieur Bénard Edouard

Le décret sur la Dotation globale de décentralisation paru le 7 juillet 2010 et la circulaire d'application en date du 17 février 2011 ont introduit un nouvel élément d'importance dans le cadre de la préparation des dossiers de demande de financement pour tout projet d'investissement lié à une bibliothèque/médiathèque. Il s'agit du Projet scientifique, culturel, éducatif et social (PCSES).

Le PCSES est un document stratégique qui doit faire l'objet d'une concertation entre l'équipe de direction d'un établissement, son personnel, les services de la collectivité et les élus.

Il s'agit de valider ces axes qui seront intégrés à la rédaction du PCSES et seront déclinés par établissement du réseau constitué par la médiathèque Elsa-Triolet, la bibliothèque de proximité Georges-Déziré, la ludothèque municipale Louis-Aragon.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

39 - Affaires sportives - Subventions de fonctionnement aux associations - Saison 2022/2023

Rapporteur: Monsieur Bénard Edouard

Il s'agit de verser une subvention de fonctionnement pour la saison 2022-2023 à 9 associations sportives ayant déposé un dossier complet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

40 - Affaires sportives - Conventions d'objectifs - Avance sur subventions de fonctionnement - Saison sportive 2022/2023

Rapporteur: Monsieur Bénard Edouard

Depuis l'année 2009, la Ville attachée à la pérennité des associations, s'est engagée dans un accompagnement de 4 associations pour les aider à élaborer un projet de club et retrouver un équilibre de gestion par la mise en place de conventions d'objectifs. C'est dans ce cadre qu'il est versé une subvention de 10 000 € au titre d'une avance sur la subvention globale de fonctionnement 2022-2023 au Football club de Saint-Etienne-du-Rouvray, à l'Amicale sportive Madrillet Château-Blanc, au Club gymnique stéphanois et au Club de tennis de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

41 - Affaires sportives - Subvention affectée à une manifestation - Club de tennis de Saint-Etienne-du-Rouvray - Convention

Rapporteur: Monsieur Bénard Edouard

Il s'agit de verser une subvention affectée à une manifestation de 1 200 € (80 % par anticipation et 20 % sur présentation d'un bilan financier) au Club de tennis Club dans le cadre de l'organisation de son tournoi annuel du 8 au 26 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

42 - Affaires sportives - Subventions exceptionnelles

Rapporteur: Monsieur Bénard Edouard

Il s'agit de verser des subventions exceptionnelles aux associations pour les accompagner dans leur projet,

- 500 € pour la demande L'AST BMX Race pour la jeune Stéphanoise Maelys Brunel qui a commencé le BMX à l'âge de 5 ans,
- 500 € pour la demande d'accompagnement du club de full Contact stéphanois pour la formation d'une bénévole,

- 800 € au Club athlétique des cheminots stéphanois qualifié en quart de finale de coupe de France de football entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

43 - Vie associative - Subventions de fonctionnement

Rapporteur: Monsieur Bénard Edouard

Il s'agit d'octroyer une subvention de fonctionnement à 10 associations qui en ont fait la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

44 - Vie Associative - Subvention exceptionnelle - "Secours populaire français"

Rapporteur: Monsieur Bénard Edouard

Il s'agit d'octroyer une subvention de 1 500 € au Secours populaire pour apporter son soutien à l'Ukraine dans la guerre qui l'oppose à la Russie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

45 - Vie associative - Subventions exceptionnelles

Rapporteur: Monsieur Bénard Edouard

Il s'agit d'octroyer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- 5 000 € à l'association Des camps sur la comète dans le cadre de l'installation d'un terrain d'aventure éphémère dans le bois des anémones pendant les vacances scolaires du 11 au 22 avril 2022.
- 500 € à l'association les mordus de la pêche afin d'effectuer des achats nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 300 € à l'association Apele Interlude dans le cadre du temps festif organisé le 7 mai prochain pour les 30 ans d'existence de l'association.
- 1 000 € à l'association des sinistrés de Lubrizol dans le cadre de sa campagne de prélèvement de cheveux du 26 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

46 - Affaires scolaires - Subvention école privée Jeanne d'Arc 2021-2022

Rapporteur: Monsieur Fontaine David

La commune, siège d'une école d'enseignement privé sous contrat d'association, doit de ce fait participer aux dépenses de fonctionnement de cet établissement pour les élèves stéphanois.

Cette contribution ne peut être supérieure aux avantages consentis pour les écoles publiques de même niveau. Pour l'année 2021/2022, elle maintient sa participation à 455,00 € pour les élèves stéphanois des classes élémentaires et à 467,30 € pour les élèves stéphanois des classes maternelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la Majorité la délibération, par 29 votes pour, 2 votes contre, 1 abstention.

47 - Gestion du domaine privé communal - Immeuble 40 avenue Ambroise Croizat - Remise gracieuse de loyer aux occupants

Rapporteur: Monsieur Quint Didier

L'immeuble Sorano, sis rue Daniel-Sorano, dont la démolition a été déclarée d'utilité publique, a fait l'objet d'une procédure d'expropriation ordonnée par le juge par deux ordonnances du 25 juin et 2 juillet 2019. Il a fait par ailleurs l'objet d'un arrêté municipal du 5 septembre 2019 prononçant son interdiction d'occupation et nécessitant le relogement sans délai de ses occupants.

Monsieur et Madame CHERGUI Sadok et Safia, et leurs enfants, occupants dans cet immeuble, devant libérer les lieux, la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray a mis à leur disposition à titre précaire révocable et temporaire un logement compris dans son domaine privé (40 rue Ambroise-Croizat).

Au vu de la crise sanitaire actuelle, ce relogement a été prolongé jusqu'à leur départ le 23 juin 2021. Le 23 novembre 2021, la famille a sollicité auprès de Monsieur le maire un effacement de leur dette locative. Compte tenu du contexte de leur relogement et de la situation financière et sociale de la famille, il est proposé de leur accorder une remise gracieuse et exceptionnelle de loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

48 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - exercice 2020 - Information

Rapporteur: Monsieur Akkari Ahmed

Le Président de la Métropole Rouen Normandie a présenté à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, ce rapport est présenté au Conseil municipal et sera mis à disposition du public.

49 - Atelier santé ville - Actions santé conduites par les associations - Attribution d'une subvention au Planning familial

Rapporteur: Madame Rodriguez Marie-Pierre

Il s'agit d'autoriser Monsieur le maire a attribué une subvention au Planning familial pour la mise en place d'actions de prévention des conduites à risques en matières de sexualité, relation filles/garçons et femmes/hommes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

50 - Unicité - Mise à jour du règlement

Rapporteur: Madame Boucard Florence

Il apparaît nécessaire de réactualiser quatre points du règlement au regard de la pratique des services et pour permettre un traitement plus adapté des recours et pour faciliter le traitement de la facturation :

- Modalités d'accès aux activités,
- Activité municipale non honorée,
- Calcul du quotient familial,
- Location d'instruments.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

51 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement - exercice 2020 - Synthèse

Rapporteur: Madame Le Behec Laëtitia

Conformément à la réglementation, une synthèse des rapports sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2020 établis par les services de la Métropole, est présentée au conseil municipal à titre d'information. Ces rapports sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la ville, ainsi que sur le site de la Métropole Rouen Normandie www.metropole-rouen-normandie.fr.

La séance est levée à 21h20.